

Rentrée scolaire 11/12 mai 2020 – 9h05 – Mesures diverses

Nous vous prions de lire attentivement ces règles avec votre enfant.

Liste des mesures appliquées dès le 11 mai 2020:

1. pour tous : suppression des poignées de main, pas de contact entre les personnes, maintien d'une **distance de 2 mètres** environ, **en leçon comme durant les pauses et sur le chemin de l'école**
2. **l'horaire habituel** reste en vigueur mais les cours se **terminent au plus tard à 16h10**; tous les cours facultatifs de la pause de midi ainsi que les repas de l'EF 9^e sont supprimés (les élèves mangent donc à la maison tous les jours)
3. **lavage des mains** l'un après l'autre au lavabo de la salle de classe **plusieurs fois par jour**
4. au début de chaque leçon : **lingette désinfectante** pour les mains et la place de travail (banc et chaise); des distributeurs de gel hydroalcoolique seront disponibles (usage réduit recommandé pour les adolescents)
5. durant les **petites pauses**, les élèves se rendent à la salle suivante afin d'appliquer les mesures sanitaires nécessaires
6. durant la **pause de 9h45**, les élèves respectent strictement la **règle de distance sociale** (2 mètres), au début et **surtout à la fin de la récréation** (retour dans le bâtiment)
7. pour respecter les mesures sanitaires et éviter d'utiliser le matériel commun, certaines leçons subiront des **adaptations** (par exemple chaque fois que cela sera possible les cours d'éducation physique auront lieu à l'extérieur, l'utilisation de machines et d'outils divers ne sera pas possible, suppression de travaux de groupes, etc.)
8. les adultes qui ne sont pas directement impliqués dans le fonctionnement de l'école (p. ex. les **parents** qui amènent leurs enfants à l'école) doivent éviter de pénétrer sur le site de l'école
9. **désinfecter AVANT utilisation** tout matériel commun (règle tableau, appareils de sport, de dessin, etc.)
10. **aération** des salles après chaque leçon
11. le **masque** n'est pas indiqué pour les élèves sauf sur demande des parents (ce sont alors les parents qui le fournissent) ; parfois les enseignants en porteront un, notamment quand la distance ne peut pas être totalement respectée ; la direction peut contraindre un élève au port du masque s'il présente des signes du covid-19 (fièvre et difficultés respiratoires) ; concernant les **transports publics** (CFF), l'école recommande le port du masque en cas de forte affluence uniquement; les parents prendront contact avec le/la maître-esse de classe s'ils ne peuvent s'en procurer eux-mêmes
12. par les concierges : nettoyage et désinfection plusieurs fois par jour des poignées de portes, robinets, rampes d'escaliers, WC, etc. (endroits sensibles)
13. les élèves ne partagent pas **d'aliments ou boissons**, n'échangent pas leur **matériel scolaire**
14. l'accès à **l'armoire personnelle** est très limité afin d'éviter des regroupements; dans la mesure du possible les élèves viennent chaque jour avec les affaires nécessaires à leur journée
15. la **vente des petits pains** est supprimée.

6 mai 2020

M. Leonardi, Directeur